

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 09/02/2009

Réception par le Prefet : 09/02/2009

Publication : 13/02/2009



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2009-2-4-3

Séance du vendredi 6 février 2009

Représentation du Conseil Général au Conseil d'Administration du Centre hospitalier de Mulhouse

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil général n° E6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Conseil Général n° E9-2008 du 3 avril 2008 désignant les représentants du Conseil Général au sein des organismes extérieurs, commissions et groupes de travail,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ☛ désigne Monsieur Jean Louis Lorrain représentant du Département auprès du conseil d'administration du Centre Hospitalier de Mulhouse.

LE PRESIDENT

Charles BUTNER

Adopté
2 contres